



Ordonnance penale pour tapage nocturne survenu il y a un an

Par **willy1203**, le **17/06/2013** à **14:16**

Bonjour à tous.

Je viens de recevoir aujourd'hui une ordonnance pénal suite à un tapage nocturne survenu à 2h15 le 21 juillet 2012 donc un an auparavant et une condamnation à payer de 250euros du tribunal de prioximité. Il est ecrit"Bruit ou tapage nocturne troublant la tranquillité d'autrui bruits genants provenant de l'utilisation d'un poste radio-tv-chaine Hi FI (code Natinf 6068)
Mon problème est le suivant:les faits remontent à un an donc aucun souvenir (et dans ce qu'il me reste, je ne me souviens pas avoir été verbalisé ce jour-là). De plus je n'ai jamais été mis au courant de cette procédure contre moi. Que dois-je faire ?Ceci est-elle la procédure normale ?

je vous remercie par avance.

Par **youris**, le **17/06/2013** à **14:38**

bjr

avez-vous changé d'adresse depuis la date des faits ?

si oui aviez-vous fait un changement d'adresse à la poste ?

cdt

Par **willy1203**, le **17/06/2013** à **14:39**

Bonjour Youris,

Non aucun changement d'adresse.

Cdlt

Par **willy1203**, le **17/06/2013** à **17:09**

Une autre personne aurait une idée svp ? je vous avourais etre un peu perdu sur le sujet et ne voulant pas trop enrichir l'Etat sans trop d'explication... toutes les pistes sont bonnes.

Je vous remercie

Cdlt

Par **youris**, le **17/06/2013** à **18:18**

bjr,
êtes-vous sur de n'avoir jamais reçu aucun document pour un passage devant le juge.
vous pourriez vous renseigner auprès du greffe ayant rendu la décision.
cdt

Par **willy1203**, le **18/06/2013** à **12:58**

Bonjour,

Non aucun document ne m'a été envoyé au préalable.

Cdlt